

DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire
Séance du 18 mai 2018

Président de séance : Yann TRICHARD
Secrétaire de séance : Hugues FRIOUX

**TRANSFERT DU CFA ACCIPIO VERS L'ASSOCIATION GIPAFOC-IFOCOTEP
APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUCESSEURS ET APPROBATION
DES NOUVEAUX STATUTS DU GIPAFOC**

La formation en apprentissage est aujourd'hui une voie de formation recherchée et privilégiée.

En associant étroitement l'entreprise à la formation, l'apprentissage garantit aux jeunes de suivre un itinéraire concret permettant d'acquérir à la fois des connaissances théoriques et des aptitudes pratiques indispensables à la maîtrise d'un métier.

Son originalité repose sur l'alternance de périodes de formation dans deux lieux différents et complémentaires, à savoir l'entreprise où le jeune acquiert des compétences professionnelles guidé par un tuteur, et le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) qui, grâce à une équipe de formateurs spécialisés à cette pédagogie, complète cette formation préparant à un métier et un diplôme.

En 1993, dans le but d'assurer le développement et la promotion de ce mode de formation, plusieurs syndicats professionnels ont créé, sous la forme d'une Association Loi 1901, le Groupement Interprofessionnel Pour l'Apprentissage et la Formation Professionnelle Continue (GIPAFOC).

En 2002, le GIPAFOC a décidé d'associer, à parité, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St-Nazaire, et les syndicats professionnels regroupés dans l'Association pour le Développement et la Formation dans le Commerce (ci-après désignée l'« ADEFECO »).

En permettant ainsi la réunion des acteurs économiques et professionnels, le GIPAFOC doit permettre de doter les entreprises du territoire ligérien d'un outil de formation performant:

- préparant les ressources humaines de demain dans des spécialités correspondant aux besoins de l'économie locale,
- soutenant les chefs d'entreprises et les maîtres d'apprentissage dans le déroulement de la formation sur le lieu de travail,
- garantissant aux jeunes d'obtenir un diplôme correspondant à leurs aspirations et leurs capacités, et favorisant leur insertion dans les entreprises au terme de la formation.

Le GIPAFOC assure ainsi la mission de gestion du CFA - Institut de Formation du Commerce et de Techniques professionnelles (ci-après désigné « IFOCOTEP ») spécialisé dans les métiers de la vente et du commerce et permettant l'obtention de diplômes allant du CAP au Bac professionnel.

En 2017, et afin de consolider une offre globale d'apprentissage des secteurs d'Activités en lien avec ceux de l'IFOCOTEP et de renforcer la mutualisation des moyens humains et techniques des deux centres de formation implantés sur des sites communs, la CCI Nantes St-Nazaire a souhaité que le GIPAFOC assure dorénavant également la gestion d'« ACCIPIO », CFA proposant des formations dans les métiers tertiaires, offrant des diplômes allant du BTS au Master et géré jusqu'à présent directement par la CCI Nantes St-Nazaire. ACCIPIO constitue également un CFA support pour d'autres formations en apprentissage dont actuellement celles d'Audencia Business School.

C'est pourquoi les soussignés sont convenus que le GIPAFOC ferait l'acquisition des éléments d'actifs hors immobilier liés à l'Activité du Centre de Formation d'Apprentis - ACCIPIO, actuellement géré par la CCI Nantes St-Nazaire, et que la CCI lui transférerait tous les éléments nécessaires pour la gestion de ce Centre de Formation d'Apprentis.

Afin de formaliser ces dispositions, la CCI Nantes St-Nazaire et le GIPAFOC ont ainsi conclu une convention dite convention de successeur.

Par ailleurs, compte tenu de cette nouvelle mission attribuée au GIPAFOC ainsi que de l'évolution du marché du travail, il est apparu nécessaire aux membres du GIPAFOC d'étendre la représentation, en son sein, des organisations professionnelles ainsi que d'adapter la gouvernance de l'Association.

Dans ce contexte, il a été décidé de procéder à une modification statutaire de l'Association GIPAFOC pour mettre en œuvre ces nouvelles orientations.

A compter du 1^{er} août 2018, date de création du CFA unique, la convention n°0442332W et ses annexes portant création du Centre de Formation d'Apprentis « CCI 44 » (2017-2021) approuvée par délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 deviendront caduques.

Vu le Code de commerce,
Vu le règlement intérieur de la CCI,
Vu l'avis en date du 15 mai 2018 de la commission des finances de la CCI Nantes St-Nazaire

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :

- Approuve la convention de successeur jointe à la présente délibération,
- Approuve les statuts rénovés du GIPAFOC approuvés lors du Conseil d'administration du GIPAFOC en date du 30 mars 2018.
- Mandate son Président à signer la convention de successeur,
- Mandate son Président à signer l'avenant à la Convention 2017-2021 n°0442332W-002 signée avec la Région des Pays de la Loire relatif à la caducité de ladite convention,
- Mandate son Président à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par :

34 voix POUR
Quorum : 30

0 voix CONTRE
Présents : 34

0 voix ABSTENTION
Votants : 34

Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire



La Secrétaire, membre du Bureau

